

PRIX DE VENTE HORS FRAIS D'AGENCE	% DU PRIX DE VENTE NET VENDEUR D'UN MANDAT DE VENTE SIMPLE	% DU PRIX DE VENTE NET VENDEUR D'UN MANDAT DE VENTE EXCLUSIF
Inférieur à 25.000€	Forfait à 2.500€ TTC	Forfait à 2.500€ TTC
25.001€ à 50.000€	10% TTC	9,50% TTC
50.001€ à 75.000€	9% TTC	8,50% TTC
75.001 à 100.000€	8% TTC	7,50% TTC
100.001€ à 125.000€	7,50% TTC	7 % TTC
125.001€ à 150.000€	7% TTC	6,50% TTC
150.001€ à 250.000€	6,50% TTC	6% TTC
250.001€ à 350.000€	5,50% TTC	5% TTC
350.001 à 450.000€	4,50% TTC	4% TTC
450.001€ ou supérieur	4% TTC	3,50% TTC

FORFAIT ESTIMATION dans un rayon de 20km* de Toulouse :

Appartement/Terrain : 200€ TTC

Villa/Maison : 350€ TTC

Autres biens : Devis sur demande

*au delà de 20km, un forfait au barème kilométrique en vigueur sera applicable.

Le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par la société CROQ'IMMO en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Les honoraires de négociation sont à la charge de l'acquéreur sauf dérogation sur le mandat de vente avec accord du vendeur, ils sont calculés sur le prix net vendeur par cette formule :

$$\text{Prix Frais d'Agence Inclus} = \text{Prix net vendeur} \times \% \text{ des honoraires.}$$

Ils portent sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir.

Les honoraires sont en TTC au taux de TVA en vigueur inclus et sont dus à la conclusion de l'acte authentique de vente chez l'avocat ou le notaire.

Les honoraires sont différents selon le secteur géographique mais ne peuvent être qu'inférieurs au barème en vigueur.

Dans le cadre d'un inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant. Il est précisé que dans le cadre d'une délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur,...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.



HONORAIRES DE LOCATION CROQ'IMMO

(Applicable pour les mandats signés à partir du 15 janvier 2025)

BAREME HONORAIRES DE LOCATION ENCADRES PAR LA LOI ALUR POUR LES LOGEMENTS VIDES ET MEUBLES	
ZONE D'HABITATION*	PRIX TTC PAR M ²
Zone très tendue	12€ + 3€ pour l'état des lieux d'entrée
Zone tendue	10€ + 3€ pour l'état des lieux d'entrée
Reste du territoire	8€ + 3€ pour l'état des lieux d'entrée

Prestations incluses à la charge du bailleur :

Promotion du bien, recherche de locataires, visite des candidats-locataires, visite du preneur, conseil et négociation, assistance pour la constitution du dossier de location du preneur, présentation du dossier de location.

Prestations incluses à la charge du locataire :

Visite du logement, conseil, négociation et aide à la constitution du dossier de location.

HONORAIRES GARAGE ET EMPLACEMENT DE PARKING : Deux mois du loyer quittancé (Bailleur et Locataire)

HONORAIRES AVENANT AU BAIL : 150€ TTC

FORFAIT ESTIMATION « valeur locative » dans un rayon de 20km** de Toulouse :

Appartement :	100€ TTC
Villa/Maison :	150€ TTC
Autres biens :	Devis sur demande

PRESTATIONS A LA CHARGE DU LOCATAIRE (au tarif de l'affranchissement en vigueur)		
	TTC	HT
Courrier de relance	5€***	4,17 €
LRAR de mise en demeure	15€***	12,50 €
Commandement de payer	25€***	20,83 €
Annulation du préavis	30€***	25,00 €

Les honoraires de location sont calculés avec cette formule :

$$\text{Honoraires} = \text{superficie du logement} \times \text{prix TTC/m}^2 \text{ de la zone concernée}$$

Les honoraires sont en TTC au taux de TVA en vigueur inclus et sont dus après la signature du bail d'habitation, sauf pour les frais d'état des lieux payables au moment de la prestation.

- * Zone d'habitation :
 - Zone très tendue pour Paris et 68 villes limitrophes.
 - Zone tendue pour 1149 villes réparties dans 28 agglomérations (Lyon, Bordeaux, Toulouse...).
 - Reste du territoire.
- ** Au delà de 20km, un forfait au barème kilométrique en vigueur sera applicable.
- *** Les tarifs peuvent varier (en fonction du tarif postal en vigueur au jour de la facturation)

Montant du loyer quittancé*	% TTC	% HT
De 0€ à 700€	6,90%	5,75%
De 701€ à 1.400€	6,50%	5,42%
De 1.401€ à 2.000€	5,50%	4,58%
Au-delà de 2.001€	4,50%	3,75%

Frais administratifs de 2,90€ TTC par mois (2,41€ HT)

Les honoraires de gestion comprennent :

- appel du loyer,
- encaissement du loyer,
- révision annuelle du loyer,
- régularisation des charges,
- vérification annuelle de l'assurance multirisques habitation,
- vérification annuelle des entretiens (chaudière, cheminée,...),
- récupération de la taxe ordures ménagères auprès du locataire,
- relation avec le locataire,
- relation avec les fournisseurs,
- règlement des factures relatives au bien loué,
- paiement des charges de copropriété,
- versement mensuel du loyer au propriétaire,
- envoi du compte-rendu de gestion...

Prestations de Gestion Locative non incluses dans le forfait annuel		
	TTC	HT
Prestations administratives / fiscales		
- Demande de permis de louer**	60,00 €	50,00 €
- Aide à la déclaration des revenus fonciers	60,00 €	50,00 €
- Changement de locataire	25,00 €	20,83 €
- Clôture mandat gestion	60,00 €	50,00 €
- Demande ou renouvellement des diagnostics immobiliers	25,00 €	20,83 €
Suivi des travaux		
- De 200€ à 1.000€ TTC	60,00 €	50,00 €
- Pour un montant égal ou supérieur à 1.001€ TTC	5%	4,17%
Suivi Sinistre**		
- Ouverture/suivi du dossier (taux horaire)	60,00 €	50,00 €
Suivi Contentieux**		
- Dans le cas d'un recouvrement de loyers impayés (taux horaire)	60,00 €	50,00 €

Tarifs Assurances : Garantie Loyers Impayés et Assurance Propriétaire Non Occupant sur devis.

Les honoraires de négociation sont calculés avec cette formule :

Honoraires = loyer mensuel du logement quittancé x 12 mois x Barème en % (en fonction de la tranche ci-dessus)

Les honoraires sont en TTC au taux de TVA en vigueur inclus et sont payés mensuellement.

*ou du montant des indemnités perçues des assurances dans le cas d'impayés de loyers.

**déplacement à la demande du client sur devis préalable (facturation uniquement des frais kilométriques).



HONORAIRES DE GESTION ET DE LOCATION POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

(Applicable pour les mandats signés à partir du 15 janvier 2025)

HONORAIRES DE GESTION

Montant du loyer mensuel quittancé*	% HT	% TTC
De 0 à 1.000€	8,33%	10,00%
De 1.001€ à 3.500€	7,50%	9,00%
De 3.501€ à 5.000€	6,67%	8,00%
Au-delà de 5.001€	5,83%	7,00%

Frais administratif mensuel de 4€90 HT par mois (5€88 TTC)

Les honoraires de gestion comprennent :

- appel du loyer,
- quittancement du loyer,
- relances,
- indexation et/ou révision annuelle du loyer,
- régularisation des charges,
- vérification annuelle de l'assurance,
- vérification annuelle des entretiens,
- relation avec le locataire,
- relation avec les fournisseurs,
- règlement des factures relatives au bien loué,
- versement mensuel du loyer,
- envoi du compte-rendu de gestion...

Prestations de Gestion Locative non incluses dans le forfait annuel		
	HT	TTC
Prestations administratives		
- Changement de locataire / clôture mandat gestion	166,67 €	200,00 €
- Avenant ou modification sur bail	250,00 €	300,00 €
- Aide à la déclaration des revenus fonciers	83,33 €	100,00 €
- Conseils (taux horaire)	83,33 €	100,00 €
Suivi des travaux		
- De 200 à 1.000€ TTC	83,33 €	100,00 €
- Pour un montant > à 1.001€ TTC	5%	6%
Suivi Sinistre**		
- Ouverture/suivi du dossier (taux horaire)	83,33 €	100,00 €
Suivi Contentieux**		
- Dans le cas d'un recouvrement de loyers impayés (taux horaire)	83,33 €	100,00 €

* ou du montant des indemnités perçues des assurances dans le cas d'impayé de loyers.

** déplacement à la demande du client sur devis préalable (facturation uniquement des frais kilométriques).



HONORAIRES DE GESTION ET DE LOCATION POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

(Applicable pour les mandats signés à partir du 15 janvier 2025)

HONORAIRES DE LOCATION

24% HT (avec un minimum de 1.500€ HT) du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges + tarif sur devis de la rédaction du contrat de bail établi par un notaire, un avocat ou un huissier.